



Procédure garde d'enfant pour un pere

Par **piaf27**, le **26/12/2009** à **17:58**

Bonjour,

je suis un pere homo et j'ai fait un bébé avec une femme lesbienne à qui j'avais confiance j'ai déclaré l'enfant avant la naissance pour être protégé sauf que tout ce qu'on avait prévu c'est écroulait à la naissance il devait porter mon prénom en deuxième elle n'a pas voulu je n'ai pas pu assister à la naissance de mon fils et bizarrement comme j'avais déclaré l'enfant en premier il devait porter mon nom mais finalement n'avait pas reçu la déclaration de naissance donc je devais aller au tribunal sauf accord de la mère pour mettre les deux noms sauf qu'il y a eu tellement de reproche que j'ai déclaré mon fils de la part de la mère de la grand-mère et de sa copine qui a mis son nom en premier après je n'avais le droit de voir mon fils que dormir chez elle car elle le couchait avant qu'il aille à la maison mais c'était de reproche que je venais pas assez elle n'a pas voulu de pension car je pense que veut mon fils pour elle et elle a déménagé donc depuis Noël dernier pas de nouvelle quel procédé je dois faire s'il vous plaît? merci

Par **Marion2**, le **26/12/2009** à **18:52**

Bonsoir,

Un peu confus tout ça !

Aviez-vous fait une reconnaissance en paternité à la mairie avant ou après la naissance de l'enfant ?

Si vous n'avez pas fait cette reconnaissance, vous pouvez le faire maintenant et ensuite vous

saisissez le Juge aux Affaires Familiales auprès du Tribunal de Grande Instance, qui statuera sur un droit de visite et d'hébergement, ainsi que sur le montant d'une pension alimentaire.

Cordialement.